



La Défense, le 30 novembre 2023

CSAM du 30 novembre 2023

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, camarades,

Lors du dernier CSA ministériel, nous vous accusions de faire tenir des propos mensongers au ministre Béchu suite au courrier reçu relatif à la prime de partage de la valeur.

Cette fois ci, c'est votre communication relative à la signature d'un accord majoritaire sur la protection sociale complémentaire qui a déclenché une grosse colère parmi nos représentant.es qui ont passé beaucoup de temps sur ce projet d'accord, colère qui n'est toujours pas calmée.

Durant les négociations, c'est l'ensemble des organisations syndicales représentatives qui a participé de manière concertée ; toutes les organisations syndicales y ont pris leur part, particulièrement la FSU Ecologie.

La FSU Ecologie a estimé qu'au bout de négociations, le compte n'y était pas ; la plus-value des maigres avancées obtenues sous la censure de la DGAFP ne nous paraît pas significative au regard de l'accord interministériel qui s'appliquerait, de fait.

Mais, oui, nous revendiquons d'avoir participé à plusieurs mois d'échange constructif ... enfin, plus ou moins constructif !

Non, nous ne pouvons accepter votre communication discriminante pour les deux organisations syndicales qui ont fait un choix qui manifestement vous contrarie !

C'est une bien curieuse façon de voir la négociation que vous démontrez-là, avec cet excès d'autoritarisme qui nous refuserait le droit de ne pas être d'accord avec vos propositions !

Enfin oui, une fois encore, votre communication est excluante, ne s'adressant qu'aux agent.es des services et en omettant les agent.es des établissements publics, pourtant concernés par cet accord !

Nous attendons vos explications sur ce déni de reconnaissance.

Puisque que nous avons attaqué sur le dernier CSA ministériel, il nous semble que suite à l'une de nos interventions croisées avec une intervention de nos camarades de la CFDT, vous vous étiez engagés à nous faire un retour sur les termes de l'accord passé entre le ministre des transports et les organisations syndicales de l'aviation civile aboutissant à un engagement « prime » contre « absence de grève » durant les périodes olympiques de 2024. Nous n'avons rien vu et nous vous rappelons en conséquence cet engagement car nous aurions du mal à croire que le secrétaire général ignore ce qui se passe dans son ministère.

Si même un engagement pris officiellement en CSA ministériel n'est que manœuvre dilatoire, alors ne vous donnez plus la peine de convoquer cette instance !

Sujet du dernier CSA ministériel et dans l'actualité du moment, nous avons pris connaissance de la circulaire de la Première Ministre en date du 22 novembre relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. A sa lecture, il nous semble indispensable qu'une nouvelle discussion soit organisée rapidement début 2024 sur les conséquences et dispositions plus précises que vous comptez mettre en œuvre pour tou.tes les agent.es mobilisé.es ou impacté.es du pôle ministériel. Un de nos

nombreux points d'attention concerne le télétravail en circonstance exceptionnelle sur une période possiblement caniculaire ...

Un différend nous oppose sur les conditions d'emploi des AESH dans les lycées professionnels maritimes. Nous contestons votre interprétation sur les difficultés à les CDIser. En l'absence d'avancées, vous savez les suites que la FSU engagera. La FSU Ecologie, au travers de son syndicat le Snetap, attend toujours un rendez-vous sur ce sujet comme sur l'évaluation des personnels d'enseignement des lycées professionnels maritimes.

Concernant l'actualité de ce CSA ministériel, nous aurons l'occasion de nous exprimer pour chacun des points à l'ordre du jour. De manière générale, nous regrettons l'absence d'étude d'impact sur des projets pourtant aussi fondamentaux que la réforme statutaire des PETPE. Cela nous paraît pourtant relever des documents nécessaires à l'accomplissement de nos fonctions de représentant.es pour lesquels le règlement intérieur précise qu'il doit nous en être donné communication.

Nous ne saurions terminer sans évoquer l'incroyable farce qui consisterait à rencontrer le ministre ! C'est début juillet que l'ensemble des organisations syndicales a demandé à le rencontrer ! D'inertie en reports multiples, c'est maintenant mi-décembre qu'un rendez-vous nous est fixé pour pouvoir échanger directement avec lui. Cette farce pourrait faire sourire si elle n'était le révélateur des priorités du ministre ... et visiblement dialoguer avec les organisations syndicales représentatives sur la situation des personnels n'est pas une priorité !

Cette distance du ministre reste une particularité tout à fait inacceptable de notre pôle ministériel.

Nous vous remercions de votre attention.